

municipalité de



Le Rochvillois

Mars 2023

Bulletin municipal – Municipalité de Saint-Jude Volume 2 – Numéro 3

*Joyeuses
Pâques!*



Chronique de votre maire

Cher.e Rochillois.e.s,

Vous avez de bonnes idées, vous avez des inquiétudes, vous voyez des améliorations possibles ?

Je suis là pour vous !

Venez à ma rencontre, au Café du Maire.

On discutera des enjeux qui vous concernent.



CAFÉ DU MAIRE

Le dimanche aux 2 semaines
à 10h.

Dans la cuisine du Centre Communautaire
(930, rue du Centre)

12 mars, 26 mars et 9 avril

CONSEIL MUNICIPAL

Annick Corbeil

Mairesse

Responsable du comité d'action local

Déléguée des loisirs et des sports

Tél.: 450 501-9067

Sylvain Lafrenaye

Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Délégué au comité de voirie

Richard Hébert

Délégué au comité de protection civile

Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains

Pierre Letendre

Délégué du comité des Loisirs Saint-Jude

Délégué auprès de la Sûreté du Québec

Tél.: 450 501-2185

Anolise Brault

Déléguée auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse,
à l'école et des questions familiales

Déléguée à la protection de l'environnement

Déléguée au comité de l'UQROP

Jacynthe Potvin

Déléguée à la FADOQ, de l'AFÉAS et de la bibliothèque

Déléguée pour le MADA (Municipalités Amies
Des Aînés au Québec)

Déléguée à la culture et du Patrimoine

Francis Grégoire

Délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Délégué au comité consultatif d'urbanisme

Délégué au comité intermunicipal concernant l'entente incendie
avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Les membres du conseil municipal vous invitent à communiquer avec eux pour toutes questions ou suggestions.

Nouveaux bébés

Par sa politique familiale, le conseil municipal désire souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. Ainsi, Céline Proulx, vice-présidente du comité des loisirs, se rendra chez les nouveaux parents afin de remettre un panier cadeau au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450 792-3855 pour nous informer de l'arrivée d'un nouveau-né à Saint-Jude puisque ce n'est pas une information que nous possédons.



Message de votre municipalité

Bienvenue!

Toute l'équipe du bureau et du conseil municipal tiens à souhaiter la bienvenue à nos deux nouvelles employées!!!

Mme Kim Martin-Blais au poste de technicienne en loisirs et à la vie communautaire et à Mme Sophal Phok nouvelle technicienne comptable!

Chronique de l'inspecteur en bâtiment

Construction d'un bâtiment accessoire

Le printemps est nos portes. Bientôt plusieurs propriétaires voudront construire un bâtiment accessoire tel qu'un cabanon ou autres, pour ranger divers articles.

Le chapitre 7.2 du règlement de zonage comporte plusieurs dispositions particulières. Dont par exemple;

«Tous les bâtiments accessoires détachés y compris un spa doit être à une distance minimale de 1,5 mètre par rapport à la ligne arrière du terrain et de 2 mètres pour la ligne latérale. Cependant, pour une fournaise au bois, la distance minimum est de 5 mètres.»



Certaines particularités sont également différentes selon la zone demandée: agricole ou résidentielle.

En zone résidentielle:

- Un maximum de deux bâtiments accessoires détachés est permis par terrain.
- La superficie maximale des bâtiments accessoires est en fonction de la superficie de la résidence ou du terrain.

En zone agricole:

- La superficie maximale d'un bâtiment accessoire est de 130 m² et de 200 m² lorsqu'il y en a deux.
- La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne doit pas excéder la hauteur de l'habitation.

Dans tous les cas un permis de construction est nécessaire. Un plan précisant l'endroit d'un bâtiment accessoire doit accompagner la demande de permis.

Vous pouvez vous procurer une demande de permis au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité sous l'onglet: *Urbanisme*.

Claude Bruneau
Inspecteur en bâtiment
et en environnement



**LES ENTREPRISES
MAURICE BRAZEAU INC.**

**QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE**

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
TÉLÉPHONE : **450 792-3891**



Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc
J0H 1K0

Tél.: 450 787-3133
Télec.: 450 787-2765
marchambault@notarius.net



Attention aux cendres chaudes !



Le service de sécurité d'incendie de la municipalité de Saint-Jude demande aux citoyens d'être prudents avec les cendres chaudes et insistent sur le fait qu'elles peuvent rester chaudes plusieurs jours après l'utilisation (7 jours). Il est interdit depuis plusieurs années de jeter les cendres dans les poubelles ou les bacs bruns.

Les pompiers de Saint-Jude recommandent donc de respecter les consignes de sécurité suivantes :

- Il faut déposer les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle à l'épreuve du vent. Installer à l'extérieur, ce contenant doit être à plus 1 mètre de tout matériaux combustibles incluant : les résidences, cabanons, patios, bacs à matières résiduelles, etc.
- Les cendres ne doivent jamais être entreposées à l'intérieur, il y a un risque d'incendie ou de générer du monoxyde de carbone.
- Les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à **1 semaine** après l'utilisation, il est donc recommandé de vérifier qu'elles ont refroidi adéquatement avant de vous en départir. Elles peuvent être utilisées comme engrais sur le terrain ou dans le potager au printemps, ou encore comme composteur domestique. Elles représentent une valeur agronomique importante, elles repoussent les limaces et les escargots !

Merci de votre collaboration, la prévention est l'affaire de tous, alors on compte sur vous !

Richard Hébert
Directeur du service de sécurité incendie

EQUITRACT ROY
pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude
equitractmaroy.com - 450-792-3558

NOUVEAU
Ventes et installations
RACCORDS
HYDRAULIQUES

RESTAURANT
ENTRE AMIES

Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner
24 ans Déjà !

1384, de Michaudville, St-Jude, Québec J0H 1P0
Tél.: 450 792-3736



Offre d'emploi

Responsable du camp de jour

Sous la supervision de la technicienne en loisirs, le responsable du camp de jour participe aux diverses tâches reliées à la planification, à l'organisation, à la réalisation et au suivi des activités de camp de jour et du service de garde au cours pour la période estivale. Il agit également à titre de responsable de l'équipe d'animation et assure les communications avec la clientèle.

Principales fonctions:

- Participer de gestion du personnel d'animation du camp de jour;
- Élaborer les documents nécessaires au bon fonctionnement du camp de jour en respectant les orientations de la direction de la technicienne en loisirs ainsi que les directives internes;
- Animer des rencontres journalières d'information et de formation de l'équipe d'animation;
- Assumer la responsabilité de gestion des espaces et locaux utilisés par le camp de jour en respectant les ententes en vigueur;
- Participer à la gestion des ressources matérielles;
- S'assurer que l'équipe d'animation respecte les règles de sécurité et de bonne conduite et veiller à la propreté des lieux;
- Participer aux sorties hebdomadaires et aux événements spéciaux destinés aux enfants en respectant les orientations de la technicienne en loisirs;
- S'assurer de la qualité de l'accueil et du bien-être de la clientèle du camp de jour;
- Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

Exigences:

- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Autonomie et bonne organisation;
- Créativité, dynamisme et leadership;
- Aptitudes à travailler en équipe;
- Expérience auprès des enfants (un atout).

Conditions de travail:

- Horaire: 35 à 40 heures semaine;
- Taux horaire: 16,50 \$, ou selon l'expérience;
- Date d'entrée en fonction: 20 juin 2023;
- Doit être disponible pour les formations d'avant camp.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 23 mars 2023 par courrier électronique à l'adresse suivante: loisirs@saint-jude.ca ou par la poste au bureau municipal de Saint-Jude (940 rue du Centre).

Les candidats retenus seront contactés pour une entrevue.



Offre d'emploi

Animateur(trice) de camp de jour

Sous la supervision de la technicienne en loisirs et du responsable du camp de jour, l'animateur(trice) est responsable de planifier, d'organiser et d'animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans tout en assurant leur sécurité et leur bien-être.

Principales fonctions:

- Planifier, organiser et animer des activités diversifiées;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes en tout temps;
- Accompagner les participants lors des sorties;
- Participer aux rencontres hebdomadaires entre animateurs;
- Voir à l'entretien et la propreté du site du camp de jour;
- Être un exemple et un modèle pour les jeunes;
- Faire la promotion de saines habitudes de vie;
- Toute autre tâche connexe.

Exigences:

- Être âgé d'au moins 15 ans;
- Autonomie et bonne organisation;
- Créativité, dynamisme et leadership;
- Aptitudes à travailler en équipe;
- Expérience auprès des enfants (un atout).

Conditions de travail:

- Horaire: 35 à 40 heures semaine;
- Taux horaire: 15,50 \$, ou selon l'expérience;
- Date d'entrée en fonction: 25 juin 2023;
- Doit être disponible pour les formations d'avant camp.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 23 mars 2023 par courrier électronique à l'adresse suivante: loisirs@saint-jude.ca ou par la poste au bureau municipal de Saint-Jude (940 rue du Centre).

Les candidats retenus seront contactés pour une entrevue.

Accès>pharma
chez Walmart



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Pour une qualité de vie, la coop
"Aux p'tits soins" pour tous,
pour vrai!



4865, boul. Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe QC J2S 3V4
Télécopieur : 450 771-8560

Téléphone : 450 771-0605

info@coopauxpittssoins.com
www.coopauxpittssoins.com

Cours de karaté Session Printemps 2023 (inscription en tout temps)



Karaté

La pratique du karaté est une bonne façon d'acquérir de la discipline, des habiletés et des aptitudes sportives. Il y a deux volets proposés : le volet traditionnel avec l'apprentissage des katas et des techniques de base et le volet compétitif qui rejoint davantage le côté sportif. D'ailleurs, quelques compétitions, de style olympique affilié avec Karaté Québec, sont offertes aux athlètes intéressés. Des cours pour enfants et adultes sont offerts.

Kobudo

Plus aisé physiquement que le karaté, le kobudo est la pratique d'un art martial avec les armes traditionnelles d'Okinawa. Le bo (bâton de 6 pieds) est l'arme principale, sai, tonfa, nunchaku, kama, tekko, tinbe et surujin font aussi partie du programme.

Lundi: 18 h à 19 h (Karaté débutants)
19 h à 20 h 15 (Karaté adultes et ceintures avancées)
20 h 15 à 21 h 15 (Kobudo)

Samedi: 9 h à 10 h (Karaté enfants et parents/enfants)
10 h à 11 h (Kobudo)
11 h à 12 h (Karaté avancés et adultes)

Coût: Karaté 1h/1 fois semaine 110 \$
1h+/2 fois semaine 180 \$
Kobudo 1h 110 \$ (60 \$ si inscrit au karaté de l'Académie Chowa)

Inscription:

Présentez-vous directement au **centre communautaire de Saint-Jude** (930, rue du centre) 5 minutes avant le cours choisi. Les nouveaux élèves doivent porter des vêtements sportifs. Les Gi (vêtement de karaté) et équipements sont vendus sur place. Inscription possible en tout temps. Session du 1^{er} avril 2023 au 19 juin 2023 (10 semaines).

Pour plus d'information,
contactez Stéphane Gingras au 819 471-3619.

Rabais familial disponible 20% et plus



Les mercredis du 5 avril au 14 juin 2023 à 19 h

Cours de yoga

Les cours de yoga s'adressent aux personnes de tous niveaux.

Les séances seront séparées en deux parties soit le Hatha yoga et le yoga Yin.

Le premier consiste en un yoga classique composé de plusieurs postures afin de développer votre maintien.

Le yoga Yin vous aidera à vous poser et à travailler votre flexibilité par le biais de postures statiques au sol.

À qui le cours s'adresse:

Pour toutes personnes ayant envie de se poser et prendre soin de soi.

Coût de la session:

105 \$
(session de 10 cours)
*Payable lors du premier cours par chèque, argent comptant ou virement interac.

Lieu du cours:

Salle communautaire
930, rue du Centre

Matériel nécessaire:

Tapis de yoga,
bouteille d'eau et
votre sourire

*Inscription obligatoire avant le début de la session.

Pour toutes informations et s'inscrire:

Anne Tsujimoto
450 223-4744
pafe50@hotmail.com

NICOLAS COURCY
PROPRIÉTAIRE

NETTOYAGE D'AUTOS
nick

450 702-3821

nettoyageautonick@hotmail.com

8225 Bd Laframboise Garage #3
Saint-Hyacinthe (Qc) J2R 1E8

PLOMBERIE PROJESS Inc.

T: 450 792-2272
F: 450 792-3113

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL

Propriétaire
Jessy Provencal

plomberieprojess@gmail.com

RBQ 5633-4394-01

De l'autorité
des loisirs de
St-Jude

AVIS DE RECHERCHE

LE COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR LA SOIRÉE DE LA FÊTE NATIONALE !

Tu es un ado de la municipalité et tu as envie de vivre un peu ce qui se passe dans les coulisses d'un événement de cette envergure? Joins-toi à nous quelques heures! Toi et tes amis êtes les bienvenus, on paie même votre souper pour 2 heures de temps offert!!!

Tu n'es pas ado! On te prend quand même. Tu as un peu de temps et envie de faire partie de ce beau moment en y mettant un peu du tien? Pour le service du souper, au bar, pour la surveillance des jeux de groupe et des jeux gonflables? Nous sommes flexibles afin que tu t'amuses tout en aidant! Les plages horaires de bénévolat sont de deux heures et chacune sera récompensée par un souper et/ou des consommations.

Pour toutes questions ou inscription communiquer à : loisirs@saint-jude.ca

REPAS GRATUIT et/ou CONSOMMATION

En récompense pour
chaque 2 heures données

Votre comité de la St-Jean-Baptiste

PME Comptabilité Plus

Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des paies et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

957, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc, J0H 1P0
Téléphone et télécopieur 450-792-3922
Courriel : pmecomptabiliteplus@hotmail.com



NETTOYAGE
S. Blais inc.
COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL
450-278-1325
1524, ROUTE DE MICHAUVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Maison des jeunes Quatre-Vents



Viens rencontrer l'équipe d'intervenants/animateurs:

LILI-ROSE, LOU, NOÉMIE,
et CAROLINA.

Lundi	15 h à 19 h	Art	Noémie
Mardi	15 h à 19 h	Sport	Noé et Lou
Mercredi	15 h à 19 h	Thématique	Noémie
Jedi	15 h à 19 h	Anglais	Noémie
Vendredi	15 h à 21 h	Libre	Lili
Samedi	13 h à 21 h	Cuisine et conseil des jeunes	Lili et Caro

Apprendre, c'est trippant

est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Service d'aide aux apprentissages scolaires par la découverte de soi

Viens maîtriser tes notions en t'amusant avec nous.

Du lundi au jeudi de 15 h à 19 h

Lundi: Art | Mercredi: Sport | Jeudi: Anglais

La MDJ t'offre un espace tranquille pour faire tes devoirs et leçons.
Des tuteurs formés par le CSSH sont là pour t'aider.

Pleins d'activités t'attendent !!!

450 250-2488, poste 4

POUR INFORMATION

COLLECTE DE CANETTES ET BOUTELLES

EN TOUT TEMPS DANS LA GROSSE BOÎTE NOIRE DEVANT LA TERRASSE
AU PROFIT DE LA MDJ ET DE LA CIEC.



Splash, splash, un monde aquatique qui aide à produire des fruits et des légumes... Aquaponie à la MDJ des Quatre-Vents!

Un trésor aquatique est en développement à la MDJ des Quatre-Vents! En effet, nous avons reçu un financement de 25 000 \$ de AgriEsprit, afin de concevoir une chambre d'aquaponie qui sera soutenue pas les jeunes de la CIEC de la MDJ et qui offrira des ateliers à tous les enfants de la région sur l'importance du cycle de la vie, en passant par les plantes, les animaux et les bactéries, tout en offrant de la nourriture aux citoyens des environs.

Nous vous inviterons, au courant du printemps prochain, à venir nous rencontrer et visiter nos installations situées au 1426, rue Saint-Pierre à Saint-Jude.

Soyez à l'affût!

Ce projet est fait en collaboration avec le CCCPEM, la MDJ des Quatre-Vents et la CIEC des Quatre-Vents grâce au financement reçu de AgriEsprit.

TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtois

1-800-463-0346

Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

JOËLLE LALLIER
acupuncteur

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

sur le site internet de la Bibliothèque au :
<http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK: **BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE**

Vous pouvez nous y contacter pour réserver, ou faire vos demandes spéciales



Nos auteurs québécois ou canadiens :

- **La vie est non-remboursable** (Suzanne Roy)
- **Le chants des bruants v.3** (Claude Coulombe)
- **Veuve de chasse: Sandrine** (Annie Lambert)
- **Les leçons de vie des bicyclettes** (Marie Paquet)
- **Forestier selon Louise** (Louise Forestier)
- **L'épicerie Sansoucy v.4** (Richard Gougeon)
- **Devenez votre priorité!** (Marc Gervais)

- **La boulangerie Ménard** (Marie-France Daigle)
- **Les orphelins du pont de Québec** (Éliane Saint-Pierre)
- **Sucre et cannelle** (Angel Trudel)
- **Frédérique s'autoconstruit** (Martine Labonté-Chartrand)
- **À jamais sans toi v.2** (Nadège Roy)



Et les autres titres disponibles...

- **Les Lyndon v.1** (Julia Quinn)
- **Whitney Houston...** (Mark Bego)
- **La maison sans souvenirs** (Donato Carrisi)

- **Les Robesky v.1** (Julia Quinn)
- **Amours et autres obsessions** (Liane Moriarty)
- **La constance du prédateur** (Maxime Chattam)

Jeunes lecteurs

- **Les sisters v.17** (BD)
- **La vie compliquée de Léa Olivier v.9** (BD)
- **Les ailes d'Alexanne v.6**
- **Les mythics v.16** (BD)
- **Les légendaires saga v.6** (BD)

Enfants

- **Te laisser partir**
- **Un câlin de pingouins**
- **Mon imagier de la forêt**
- **Le gros camion de Simon**
- **Mon imagier de la mer**



DVD : Venez voir nos nouveautés de films québécois : Arsenault et fils | Norbourg
Au revoir le bonheur | Le club Vinland | Et le tout dernier Elvis !!!

Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866

assurances



automobile



habitation



entreprises



agricoles



cautionnement

Service de garde Les P'tits Loups



Hélène Levasseur, prop.
1245 route de michaudville

St-Jude, Qc.

JOH 1PO

Tilou-levasseur@hotmail.ca



450 210-3187

Nouvelles de vos organismes

La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,75 \$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié. On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous!

N'hésitez pas à nous contacter :

450 773-4966 poste 35

Pour informations :

Robert Perreault

450 792-2270



Spectacle-bénéfice pour le chauffage de cet édifice patrimonial



Dimanche 30 avril 2023 à 14 h

avec QUARTOM « Rendez-vous »

à l'église de Saint-Denis-sur-Richelieu

Quartom est un quatuor vocal masculin dont la spécificité est le chant a cappella d'un vaste répertoire puisant autant dans l'opéra que l'opérette ou la chanson populaire. Il est composé de Benoît Le Blanc (baryton), Julien Patenaude (baryton), Philippe Martel (baryton basse) et Philippe Gagné (ténor).

Billets : Tél. : 450 787-2020 ou 450 787-9719

Prix : 40 \$, 50 \$, 60 \$, avec reçu pour fins d'impôt

Merci de votre appui!

Virements Interac acceptés, veuillez nous contacter pour connaître la procédure.

☎ : 514 260-1249 ✉ : danielasantibanez6@gmail.com

Boutique pour animaux

Danielita

Accessoires et nourriture

101 avenue Yamaska, Saint-Denis-Sur-Le-Richelieu

Chiens Chats Oiseaux Rongeurs Poissons

Maçonnerie

MICHAUDVILLE inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

EMI

Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
Services Informatique

450 792-3391
1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) JOH 1P0
services-emi@live.ca

Entreprise **S.Gaudette**

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC JOH 1C0

Nouvelles de vos organismes



**Club FADOQ
Saint-Jude**
Richelieu-Yamaska

**Ensemble, continuons à améliorer
la qualité de vie des
personnes de 50 ans et plus!**

Le réseau FADOQ a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus et de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins.

Défense des droits collectifs :

- Revenus et retraite;
- Santé et maltraitance;
- Résidences et logement;
- Travailleurs d'expérience.

Qu'importe l'enjeu touchant un vieillissement dans la dignité, le Réseau FADOQ répond toujours présent.

PROFITER des avantages :

- La revue **VIRAGE**: Qui est publiée quatre fois par année. Que vous recevrez à la maison.
- **Intact Assurance**: Auto, habitation, entreprise.
- **Rabais**: Vous promet des économies et avantages aux quatre coins du Québec (application Android et IOS gratuite par géolocalisation)



C'est grâce à vous que nous pouvons continuer à poursuivre notre mission. Nous vous remercions de continuer à vous inscrire comme membres **FADOQ Saint-Jude (M056)**.

Pour les 50 ans et plus

Renouvellement des cartes de membre **FADOQ Saint-Jude M056**. Pour ceux et celles dont les cartes de membre du club FADOQ viennent à échéance, ce sont actuellement les employés de la FADOQ provinciaux qui vont effectuer les renouvellements par la poste.

Vous pouvez toujours nous joindre :

Tél.: 450 250-2485, poste 294
Courriel: info@fadoqstjude.com

En tout temps: obtenez la carte **club FADOQ Saint-Jude M056**.

1 AN: 25 \$
2 ANS: 45 \$



Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés.

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec J0H 1P0 • Tél.: 450 250-2485 • info@fadoqstjude.com • www@fadoqstjude.com

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com

Massothérapie
Chantal Desmarreau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarreau@icloud.com
450 779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Nouvelles de vos organismes

AFEAS Saint-Jude

Portait des Québécoises Édition 2020 – FEMMES ET ÉCONOMIE

Préambule

Le conseil du statut de la femme rassemble et publie depuis plusieurs années de l'information statistique sur la situation des Québécoises et sur l'évolution des inégalités entre les sexes. L'édition 2020 du Portait des Québécoises se concentre sur une thématique, l'économie. Dans le texte qui suit, une série d'indicateurs sont regroupés et organisés en cinq thèmes;

- 1- La participation des femmes au marché du travail
- 2- les secteurs d'activité économique et groupes professionnels
- 3- le travail atypique
- 4- le revenu
- 5- l'entrepreneuriat féminin

Faits saillants

- Les taux d'emploi et d'activité des 20 dernières années montrent une présence croissantes des femmes sur le marché du travail, en particulier des immigrantes
- Les femmes demeurent surreprésentées dans les secteurs traditionnellement féminins comme les soins de santé et l'enseignements. De plus, leur présence dans les secteurs à prédominances masculines, par exemple les industries primaires et la construction, a peu évolué au cours des dernières années et demeure faible
- Les femmes sont davantage susceptibles que les hommes d'occuper un emploi atypique, bien que leur proportion en ce qui concerne le travail à temps partiel tende de diminuer. Par contre, elles sont de plus en plus nombreuses à agir comme travailleuses autonomes
- Une différence dépassant 11 000 \$ persiste entre le revenu annuel total médian des femmes et celui des hommes. L'écart est particulièrement marqué chez les personnes n'ayant aucun diplôme
- Les femmes sont propriétaires majoritaires de 16% des petites et moyennes entreprises (PME) québécoises en 2017, une proportion en baisse par rapport à la situation en 2011 alors qu'elle se situait à 18% et ce, bien que le nombre de PME détenues par les femmes ait connu une croissance de 24% pendant la période considérée. La grande majorité des entreprises appartenant à des femmes, soit 90%, se trouve dans le secteur des services.

Vous pouvez retrouver le document intégral de 42 pages sur le site du Conseil du statut de la femme.

LES DIX PRINCIPES CLÉS DE L'AIDE À L'APPRENTISSAGE

- 1- Définir avec l'enfant, avec le jeune, les règles et les conditions minimales que chacun s'engage à respecter pour progresser dans l'apprentissage.
- 2- Offrir à l'enfant, au jeune, le niveau de confort et de familiarité dont il a besoin pour être à l'aise dans ses apprentissages et ainsi se confier sans réserve.
- 3- Offrir à l'enfant, au jeune, une attention particulière à des moments clés de son apprentissages, soit, habituellement; au départ, à mi-chemin et à la fin de sa démarche. Ces temps de rencontre lui permettent de faire le point sur ses difficultés, ses inquiétudes et ses progrès.
- 4- Permettre à l'enfant, au jeune, de faire seul quelques apprentissages malgré nos craintes, nos appréhensions et les indices d'échec.
- 5- Rappeler à l'enfant, au jeune, qu'il est tout à fait normal d'être embrouillé et confus lorsqu'on fait de nouveaux apprentissages.
- 6- Briser l'isolement de l'enfant, du jeune, dans ses apprentissages en lui suggérant de demander de l'aide et surtout d'accepter d'apprendre des autres.
- 7- Procéder étape par étape dans l'apprentissage en réservant, entre chacune d'elles, des périodes de détente et de recul.
- 8- Privilégier l'humour et le plaisir d'apprendre pour détendre l'atmosphère et diminuer le stress relié aux apprentissages.
- 9- Rassurer l'enfant, le jeune, sur les obstacles à surmonter dans l'apprentissage en lui faisant part de la façon dont vous avez résolu certaines de vos difficultés et expériences de vie personnelle.
- 10- Trouver les mots et les exemples de la vie qui montrent à l'enfant, au jeune, l'importance, l'intérêt et l'utilité des apprentissages.

Tiré de Éduquer ensemble.



La chronique *Faucon* vous en parle!

Par Guy Fitzgerald



Le printemps approche, les oiseaux reviennent... parfois grippés!

Bientôt la neige disparaîtra des champs, mais nous pourrons encore y voir des taches blanches. En effet, chaque printemps et automne, nous pouvons observer des attroupements d'oies des neiges dans les champs de la région. Les bernaches du Canada sont aussi très présentes en migration.

Vous avez probablement entendu parler de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 qui s'est déclaré tôt en 2022. Des centaines de canards, d'oies et de fous de Bassan ont été retrouvés morts un peu partout au Québec au printemps et à l'automne. Les oiseaux de proie n'ont pas été épargnés, surtout ceux qui ne dédaignent pas s'alimenter d'oiseaux morts et ceux qui chassent des canards. Ainsi 18 urubus à tête rouge, 7 pygargues à tête blanche et 3 faucons pèlerins ont reçu un diagnostic positif de cette maladie au cours de la dernière année.

L'UQROP a dû se montrer vigilante avec les signes cliniques de la maladie dans ses activités de réhabilitation d'oiseaux de proie sauvages. Un isolement a été effectué sur certains individus pour éviter la contamination des oiseaux sains. Une collaboration étroite avec le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS) à Saint-Hyacinthe a permis un suivi sanitaire serré.

Parallèlement à l'apparition de cas dans l'avifaune, quelques élevages de volailles ont été touchés. C'est pourquoi il faut être vigilant avec cette maladie qui peut avoir des impacts économiques très importants.



Vous pouvez consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et du Gouvernement du Québec pour en savoir davantage sur l'évolution de la maladie. Vous pouvez aussi y déclarer vos observations d'oiseaux morts (sauvages ou volaille domestique) de façon inhabituelle.

Gina Putorti
Courtier immobilier dans votre région et à l'écoute de vos besoins !

Groupe Benoit BIENVENUE exp AGENCE IMMOBILIERE

819.695.3705
gputorti@groupebienvenue.com
5925, boul. Laurier Ouest, Saint-Hyacinthe

Gina PUTORTI
courtier immobilier

émilie GRENIER
courtier immobilier résidentiel

Benoit BIENVENUE
courtier immobilier

Avec notre équipe, vous bénéficierez d'un service de courtage des plus complet !

www.benoitbienvenue.com

450.278.5878

Nouvelles de vos organismes

Distribution de semences pour les bandes riveraines

Pour une deuxième année consécutive, la Fédération de l'UPA de la Montérégie accompagne les producteurs agricoles pour la mise en place de plus de 900 kilomètres de bandes riveraines réglementaires de types herbacées.

Pour le territoire de la MRC des Maskoutains, les syndicats de Vallée maskoutaine et des Maskoutains Nord-Est invitent les producteurs à venir chercher un mélange de semences en fonction de leurs besoins. La composition du mélange est:

- 20 % Ray-Grass annuel
- 20 % Fétuque rouge traçante (enrobée d'argile)
- 30 % Pâturin (enrobé d'argile)
- 30 % Trèfle Alsike Ord. (enrobée d'argile)

Dans la région maskoutaine, la distribution se fera le **mercredi 5 avril**, de 9 h à 13 h, au bureau de Saint-Hyacinthe de l'UPA de la Montérégie, 3800, boul. Casavant Ouest.

L'an dernier près de 300 km de bandes riveraines ont été ensemencées par près de 120 producteurs. Dans la MRC Les Maskoutains, plus de 73 km de bandes ont été ensemencées en 2022, le plus important territoire dans l'ensemble des 14 MRC de la Montérégie. Cette année, l'objectif est de 600 km supplémentaires à réaliser.

Rappel des étapes à suivre pour participer au projet

- Avoir une bande riveraine agricole non réglementaire;
- Se présenter à une des journées de distribution de semences gratuites:
 - o Information à préparer: le numéro de lot et la longueur de la bande riveraine;
 - o Un formulaire devra être rempli afin de calculer la semence à offrir;
 - o Une fiche technique sera remise lors des journées de distribution.
- Ensemencer votre bande riveraine ou contacter l'un des services forfaitaires de votre région;
- Signer le rapport de suivi après l'ensemencement de la bande riveraine.
 - o Nous ferons suivre le rapport de suivi aux participants pour valider l'ensemencement et comptabiliser les superficies.

Pour plus de renseignements, visitez la section *Agroenvironnement* du site Internet de la Fédération de l'UPA de la Montérégie: www.monteregie.upa.qc.ca



**FREINS
SILENCIEUX
SUSPENSION
ALIGNEMENT**

**GARAGE
REMY LAPIERE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

1315, rue St-Édouard, St-Jude
450.792.2131



Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0



RE/MAX

**JOCELYN
BACHAND**

COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

C. 450 501-9589
B. 450 771-7707

jocelynbachand@remax-quebec.com
www.jocelynbachand.com
remax-quebec.com



Tapis • Prélart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant

Détaillant:
**Flextherm
Schluter**

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

☎ 450 792-2007 | 742, Saint-Édouard
FAX: 450 792-2443 | Saint-Jude, QC
info@couvreplanchersalainmorin.ca | J0H 1P0

Nouvelles de vos organismes

Assemblée générale **CBVS** COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL

Lundi 17 avril 2023, 19 h
Cabane à sucre Martin Bazinet
1348, Salvail Sud, La Présentation

Prix de présence :
Nicoir à chouette rayée / Nicoir à crécerelle d'Amérique
Café et viennoiseries servis sur place

Bienvenue à tous!

Projet d'ordre du jour

1. Accueil et mot de bienvenue du président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022
4. Présentation du rapport d'activités et des services offerts par le comité
5. Présentation des états financiers
6. Nomination du vérificateur financier
7. Conférence : **On mange vos indésirables** par l'UQROP
avec un oiseau de proie vivant présent sur place
8. Nomination du président et du secrétaire de l'élection



Information : 450 774-3141, poste 3159 ou sectechniques@mrcdesmaskoutains.ca | Facebook : [Comités de bassin versant maskoutains](https://www.facebook.com/Comités-de-bassin-versant-maskoutains)

St-Hyacinthe 450 278-4636 Rive-Sud 514 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE
Se déplace chez vous!

Marco Beaudry
technicien réseautique
logitech.info@mail.com

Commercial - Résidentiel

La Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique et détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats-cadeaux disponibles

Massothérapeute spécialisée
450 792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com



Nouvelles de vos organismes



OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'écocentre

- Tu es dynamique, autonome et responsable
- Tu aimes travailler à l'extérieur auprès du public
- Tu es disponible les fins de semaine



JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE !

OU Écocentre de Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
Écocentre d'Acton Vale : 68, rue Noël-Lecompte

Responsabilités :

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveiller les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

Conditions :

- Samedis et dimanches, du 15 avril au 26 novembre 2023
- Salaires : 19,16 \$/heure

Envoi ton curriculum vitae à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste à l'attention de M. Réjean Pion.

 dgriam@riam.quebec

 2090, rue Cherrier, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8R3

 Des questions ? 450-774-2350

LA CAMPAGNE EN BLUES

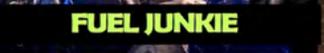
| SAMEDI 29 AVRIL | 2023
ÉGLISE DE ST-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

**4H30 DE MUSIQUE
À NE PAS
MANQUER!**





**BRIAN TYLER AND
THE BLUESTORM**



FUEL JUNKIE



**FATHER'N'SON
AND FRIENDS**

PRIX : 45 \$ | BAR ET CASSE-CROÛTE SUR PLACE!
19 h - Ouverture des portes à 18 h

Billets en vente au :

- Salon coiffure Expression Style - 450 792-3827
- Bureau municipal de St-Bernard-de-Michaudville
- Dépanneur Les Patriotes, St-Denis-sur-Richelieu
- Réservation par virement bancaire : Mélanie Bouclin au 450 888-0854 ou melaniebou33@gmail.com






Lotus
CRÉATIONS DESIGN

Jennifer
RUEL CAOUCETTE
DÉCORATION ET DESIGN D'INTÉRIEUR

DÉCORATION INTÉRIEUR

CONCEPTION DE PLAN

COACH MAGASINAGE

CHARGE DE PROJET

MODIFICATION DE MEUBLES

PRÉSENTATION VISUELLE

514 568-7835 @ f

info@lotuscdesign.com



**NOTRE OBJECTIF,
VOTRE
SATISFACTION !**

**Une équipe professionnelle
qui comprend vos besoins.
Toujours soucieux de vous
offrir le meilleur service !**



Mélissa GUERTIN
courtier immobilier



Pierrette SYNNOTT
courtier immobilier



Daniel GUERTIN
courtier immobilier agréé DA

3100, av. Cusson, bur. 101,
Saint-Hyacinthe

450.771.7707

Procès-verbal

Assemblée du 6 février 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 février 2023 à 20 h 00 au Centre communautaire, sis au 930, rue du centre à Saint-Jude.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h 00.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER

SOMMAIRE JANVIER	
Salaires nets	34 642.18 \$
Comptes du mois déjà payés	21 547.70 \$
Comptes du mois à payer (+ loisirs)	222 265.85 \$
SOUS-TOTAL	278 455.73 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de janvier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER

SOMMAIRE FÉVRIER	
Salaires nets	20 701.36 \$
Comptes du mois déjà payés	17 058.24 \$
Comptes du mois à payer (+ loisirs)	42 923.43 \$
SOUS-TOTAL	83 683.03 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER les comptes à payer du mois de février

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

CORRESPONDANCE

DÉCEMBRE :

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2022

JANVIER :

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS VERBAL DU 25 JANVIER 2023

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 523-2023 – DÉPÔT

Avis de motion donné par Monsieur Francis Grégoire qui sera présenté pour l'adoption à la séance ordinaire du 6 mars 2023, le règlement numéro 523-2023 amendant le règlement numéro 523-2022, intitulé règlement relatif à la rémunération des élus. Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives à la rémunération des élus pour l'année 2023. Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – PROJET DE RÈGLEMENT 523-2023 RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – ADOPTION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER ce qui suit:

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long

2. OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 11 598,80\$ pour l'exercice financier de l'année 2023, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

4. RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors d'un remplacement du maire pour une période consécutive de cinq (5) jours et plus, le maire suppléant recevra à compter de la première journée du remplacement une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions.

Le membre du conseil municipal qui agit à titre de substitut du maire lors d'une session ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains reçoit une rémunération de base selon leur politique en vigueur. Pour le même membre municipal qui remplace pour une seconde fois, la contribution financière proviendra de la municipalité Saint-Jude.

5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 3 865,91\$ pour l'exercice financier de l'année 2023, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

7. COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra

remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

9. FINANCEMENT

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

10. TARIFICATION DE DÉPENSES

En plus des rémunérations ci-haut mentionnées, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution de conseil. Les dépenses de représentation sont remboursées conformément au règlement sur les frais de représentation en vigueur au moment où les dépenses sont encourues.

11. MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération sera répartie en douze (12) versements égaux payables le jeudi suivant chaque séance mensuelle.

12. APPLICATION

La directrice générale et greffière-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 conformément à l'article 2 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux » et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU BUREAU MUNICIPAL – DÉPÔT

Madame la mairesse, Annick Corbeil, présente aux membres du conseil une nouvelle politique sur les conditions de travail des employés qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2023.

ADMINISTRATION – NOUVEAU SYSTÈME ALARME – AUTORISATION DÉPENSE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense de 6 030,70\$, taxes en sus, à *Eagle Digi Eyes* pour effectuer le remplacement du système d'alarme du bâtiment situé sur la rue du Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RESSOURCES HUMAINES – RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE SAISON 2022-2023 – EMBAUCHE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Yannick Dupras à titre de responsable de l'entretien et surveillant de la patinoire pour la saison 2022-2023 selon les modalités du contrat présenter aux deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION – NOMINATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Myriam Fournier, en tant que commissaire à l'assermentation et de défrayer les coûts qui s'y rattache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – POSTE TECHNICIENNE COMPTABLE – DÉMISSION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la démission de Madame Isabelle Cantin à titre de technicienne comptable de la Municipalité de Saint-Jude en date du 9 Janvier 2023.

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de technicien(ne) comptable et de faire les affichages et les publications nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – CONTRAT SERVICE PROFESSIONNEL – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER Mme Isabelle Cantin à titre de technicienne des paies selon les modalités du contrat présenté aux deux parties jusqu'à ce que le poste soit comblé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

REPLACEMENT DÉNEIGEMENT – M. DONALD MÉNARD – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER M. Donald Ménard à remplacer au poste de déneigement selon l'entente convenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – LOT 2 708 081 – DEMANDE DE MODIFICATION À LA MRC

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de St-Jude adresse une demande à la MRC afin que des changements soient apportés au schéma d'aménagement afin de permettre une caserne incendie sur le lot 2 708 081;

QUE lorsque la Municipalité aura reçu l'autorisation de la MRC et que les modifications soient acceptées dans le schéma, une demande sera adressée à la CPTAQ afin d'introduire une activité autre que l'agriculture pour nous permettre d'avoir une caserne incendie sur le lot 2 708 081.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – OFFRE D'ACHAT CONDITIONNELLE LOT 2 708 081 – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité informe le propriétaire de l'immeuble situé au 128 Route Michaudville soit le lot 2 708 081 de son intention de faire une offre d'achat formelle si elle reçoit des réponses favorables aux demandes de modifications de son règlement de zonage 434-2006 ainsi que des demandes d'autorisation à la CPTAQ afin de pouvoir utiliser le terrain à des fins autres qu'agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – HORAIRE TRAVAIL DE L'AGENTE DE SOUTIEN ADMINISTRATIVE – MODIFICATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER Mme Sophie Beaudreau à augmenter son horaire

hebdomadaire à 35 heures/semaine jusqu'au retour de la directrice générale Mme Julie Clément ou selon la demande du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RESSOURCES HUMAINES – AJUSTEMENT DE SALAIRE – BRIGADIÈRE

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE le salaire du titulaire du poste de brigadière soit ajusté.

QUE cet ajustement rentre en vigueur en date du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2o) du Code Municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Monsieur Francis Grégoire donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement établissant les taux de taxes et de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023. Ce règlement a pour objet de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2023. Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS – PROJET DE RÈGLEMENT 533-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – ADOPTION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 533-2023 comme suit :

ARTICLE 1: TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon

leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et que le taux soit établi ainsi:

Taxe foncière générale: 0.4585 \$ / 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 2: COMPENSATION DE BASE POUR L'USAGE DE L'EAU

Aux fins de financer la compensation pour l'usage de l'eau, il est imposé et sera exigé un tarif de base de 130.00 \$ par maison, bâtiment ou établissement desservi par la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base constitue un taux minimum payable, peu importe la consommation, par tout consommateur dont la maison, le bâtiment ou l'établissement est desservi en eau par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base inclut un maximum de consommation de 100 mètres cubes d'eau. Les mètres cubes d'eau consommés en surplus de la base fixée à 100 mètres cubes seront facturés au taux de 0.65 \$ par mètre cube.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera appliqué uniquement à la résidence et la consommation supplémentaire aux 100 mètres cubes d'eau inclus dans le taux de base sera imposée et prélevée à l'exploitation agricole enregistrée.

ARTICLE 3: COMPENSATIONS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET POUR LES CUEILLETES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Les taux de compensation apparaissent dans le tableau à l'article 5. Cependant, dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, les compensations seront imposées et prélevées uniquement à la résidence.

ARTICLE 4: COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques aux deux ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par deux.

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques à utilisation saisonnière aux quatre ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par quatre.

Dans le cas où une vidange hors saison (du 16 novembre au 14 avril) devrait se faire, une compensation supplémentaire de 230 \$ sera facturée au propriétaire.

Dans le cas d'un déplacement inutile de l'entrepreneur qui est mandaté pour la vidange des installations septiques, une compensation supplémentaire de 75 \$ sera facturée au propriétaire.

ARTICLE 5: TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

Que le taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2023 soit établi ainsi:

	2023	
Foncière générale	0.4585 \$	Par 100 \$ d'évaluation
Foncière égout pluvial et rues	0.0194 \$	Par 100 \$ d'évaluation
Collecte résidus domestiques	97.00 \$	Par unité desservie
Collecte matières recyclables	41.00 \$	Par unité desservie
Collecte matières organiques	75.00 \$	Par unité desservie
Vidange des installations septiques	84.00 \$	Par unité desservie
Vidange des installations septiques avec utilisation saisonnière	42.00 \$	Par unité desservie
Égout sanitaire	170.00 \$	Par unité desservie
Traitement des eaux usées	180.00 \$	Par unité desservie
Taux de base pour l'eau (100m ³)	130.00 \$	Par unité desservie
Compteur d'eau	0.65 \$	Par mètre cube pour l'excédent du taux de base

ARTICLE 6: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour tous travaux de construction, de réparation et d'entretien des cours d'eau, la municipalité procèdera au partage des coûts tel que défini aux termes du Règlement numéro 502-2015 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux et de ses amendements.

ARTICLE 7: TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 % tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 8: PÉNALITÉ

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles jusqu'à concurrence de 5 % par année tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux. Les versements devront être effectués aux dates suivantes:

1^{er} versement: 28 mars (30^e jour qui suit l'expédition du compte)
2^e versement: 28 juin
3^e versement: 28 septembre
4^e versement: 28 novembre

ARTICLE 10: PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 11: AJUSTEMENT DU RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant de 10 \$ et plus, dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement. De plus les articles 1 à 9 s'appliquent dans le cas d'une taxation complémentaire.

ARTICLE 12: FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 2023.

Ce règlement abroge le règlement numéro 533-2022.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 6 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

DOSSIERS – CITOYENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2021 – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté ;

D'AUTORISER la direction à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée;

DE CONTACTER les citoyens concernés par la procédure;

DE TRANSMETTRE à la MRC la liste des non-paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DOSSIERS - REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2020 – NOMINATION

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Madame le Maire Annick Corbeil ou, en son absence, Madame la conseillère Anolise Brault pour représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement des taxes qui se tiendra le 8 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMQ – FORMATION TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS – AUTORISATION

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de Madame Myriam Fournier à la formation de l'ADMQ sur le *Traitement des demandes d'accès aux documents* au montant de 385.00\$ + tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – ACHAT DE PORTABLE – AUTORISATION – REPORTÉ

Sur la proposition de
Appuyée par

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la soumission de la *Compagnie E.M.I* au montant de 4659.40\$+tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC LES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué à

la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert à titre de délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA FADOQ, RESPONSABLE DU SUIVI MADA, RESPONSABLE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, DE L'AFÉAS ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Jacynthe Potvin à titre de déléguée à la FADOQ, responsable du suivi MADA, responsable de la culture et du patrimoine, de l'Aféas et de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) À LA MAISON DES JEUNES, À LA JEUNESSE, À L'ÉCOLE ET AUX QUESTIONS FAMILIALES

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de déléguée auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse, à l'école et des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ(E) AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye

Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la mairesse, Annick Corbeil à titre de déléguée, auprès des Loisirs de St-Jude et responsable des loisirs et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE VOIRIE

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Sylvain Lafrenaye à titre de délégué au comité de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Pierre Letendre à titre de délégué auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE PROTECTION CIVILE

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert à titre de délégué au comité de protection civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ D'ACTION LOCAL

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme le maire Annick Corbeil responsable du comité d'action local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la proposition de M. le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault à titre de déléguée à la protection de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Mme la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert délégué pour siéger sur le comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 447-2023 – DÉPÔT

Avis de motion donné par Monsieur Francis Grégoire qui sera présenté pour l'adoption à la séance ordinaire du 6 mars 2023, le règlement numéro 447-2023 amendant le règlement numéro 447-2007, intitulé règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité. Ce règlement a pour objet de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services de la municipalité. Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

ADMINISTRATION – POSTE TECHNICIENNE COMPTABLE ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE – EMBAUCHE

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le Directeur général par intérim soit autorisé à contacter la candidate afin de lui offrir l'emploi de Trésorière et que le salaire soit a déterminé entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – RÉOLUTION NUMÉRO 2022-12-307 – MODIFICATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur Claude Bruneau, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de personne autorisée à délivrer des constats d'infraction concernant:

- Règlement sur les permis et certificats

DE TRANSMETTRE à la cour municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe la présente résolution procédant à l'ajustement de la personne désignée à pouvoir émettre des constats d'infraction à l'égard de certains règlements de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Richard Hébert quitte la séance à 20 h 32.

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION DE M. RICHARD HÉBERT – COTISATION 2023

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût de l'adhésion annuelle 2023 de Monsieur Richard Hébert directeur du service incendie, auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ).

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «incendies – cotisation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Richard Hébert réintègre la séance 20 h 33.

SERVICE INCENDIE – FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE POUR SERVICES PARTAGÉS – ANNÉE 2023

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville en quatre versements égaux pour 2023 et à la suite de la réception des états financiers de l'année 2022, un ajustement à la hausse ou à la baisse pourra s'appliquer pour régulariser les sommes qui auraient dû être perçues pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – COTISATION 2022

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 200 \$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100 \$ par pompier.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – RÉPARATION CAMION 240 – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la réparation du camion pompe #240 au montant approximatif de 2 500 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROGRAMME FIDÉLITÉ DU SERVICE INCENDIE – PROGRAMME D'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES POMPIERS – MANDAT

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER *Isotech Instrumentation Inc.* pour procéder à l'entretien des équipements de protection personnels des pompiers du Service de Sécurité incendie de Saint-Jude selon les termes de l'entente.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 650 «vêtements et accessoires – pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LA CASERNE – AUTORISATION DE DÉPENSE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'un nouvel ordinateur et les frais encourus auprès de la *Compagnie E.M.I* au solde de 1 089.40 \$ + tx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – RADIO PORTATIFS ET MOBILES – AUTORISATION DE DÉPENSE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la dépense auprès de la compagnie *Groupe CLR communication PLUS* au montant de 10 027 \$ + tx.

Cette dépense est attribuée au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORT

ENTRETIEN ET RÉPARATION DES LUMINAIRES – OFFRE DE SERVICE – MANDAT

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER *Les Entreprise B.J.B* pour l'entretien et les réparations des luminaires dans la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRACTEUR – RÉPARATION URGENTE – AUTORISATION DE DÉPENSE

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la réparation urgente sur le tracteur Kubota auprès des Équipements JLD Laguë.

DE PAYER les frais encourus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

OFFRE DE SERVICE – CARACTÉRISATION ET L'ANALYSE DE CONFORMITÉ DES BIOSOLIDES D'ÉTANGS PAR VIRIDIS – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie *Viridis* pour effectuer la caractérisation

et l'analyse des échantillons recueillis pour un montant forfaitaire de 1 800.00 \$, taxe en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 485-1-2023 – DÉPÔT

Avis de motion donné par Monsieur Francis Grégoire qui sera présenté pour l'adoption à la séance ordinaire du 6 mars 2023, le règlement numéro 485-1-2023 amendant le règlement numéro 485-2012, intitulé règlement concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité Ce règlement a pour objet de se conformer aux mises aux normes du MAMH. Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise à chacun des membres du conseil présents. Des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

EAU POTABLE – PROJET DE RÈGLEMENT 485-1-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2012 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – ADOPTION – REPORTÉ

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de
Appuyée par

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement intitulé: «PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-1-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 485-2012 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE » afin de de se conformer aux mises aux normes du MAMH et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADHÉSION – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'INSPECTION ET LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANDE DE PROTECTION DES RIVES 2022-2026 – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Jude adhère à l'entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

D'AUTORISER Madame Annick Corbeil et la direction générale à

signer ladite entente pour et au nom de la municipalité Saint-Jude;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

MODIFICATION D'USAGES ET DE NORMES DE ZONAGE – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-38-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT JUDE – ADOPTION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement intitulé: «RÈGLEMENT NUMÉRO 434-38-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE» afin de modifier la grille des usages principaux et des normes constituant l'annexe «A» du règlement de zonage 434-2006 et soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ABSTRACTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE PERMETTRE les émissions de permis de construction aux propriétaires de terrain de la rue Bernard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CHANGEMENT DE ZONAGE – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-39-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – ADOPTION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le règlement intitulé: «SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-39-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE» afin de modifier la grille des usages principaux et des normes annexées au Règlement de zonage numéro 434-2006, afin d'autoriser de nouveaux usages pour la zone 503 du règlement de zonage 434-2006 et soit adopté, tel que rédigé,

et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 708 069 – DÉCISION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 20221214 pour que les marges soient supérieures par rapport à la distance maximale permise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ASSURANCES

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

COGECO – CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER les plans tel que présenté;

D'AUTORISER la signature du permis de travaux par le directeur général par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 13 AU 17 FÉVRIER 2023 – PROCLAMATION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCLARER les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Merci d'être porteurs de sens », sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés en hissant 2 drapeaux des *Journées de la Persévérance Scolaire* sur les mâts de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEURE DES VILLAGES – APPUI

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la contribution financière au montant de 50.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DEMANDE D'APPUI – À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT POUR LA PROBLÉMATIQUE DE DESSERTE POUR LES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS – AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER la bonification du comité; de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;

ET DE DEMANDER au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil

d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour;

ET DE DEMANDER à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causés par un manque de ressource qualifiée;

ET DE TRANSMETTRE la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchées ou pouvant aider à cette problématique;

ET D'APPUYER la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot, et d'inviter toutes les municipalités de la MRC afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AUTRES SUJETS

RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseil tient à rappeler que toutes les séances sont ouvertes au public !

Bienvenue à tous !

**PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL :**

3 avril 2023 - 20 h



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 16 février 2023 à 20 H 00 au Centre communautaire, sis au 930, rue du centre à Saint Jude.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 H 02.

ADMINISTRATION

TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS – RÈGLEMENT 533-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – ADOPTION

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement numéro 533-2023 comme suit:

ARTICLE 1: TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et que le taux soit établi ainsi:

Taxe foncière générale: 0.4585 \$ / 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 2: COMPENSATION DE BASE POUR L'USAGE DE L'EAU

Aux fins de financer la compensation pour l'usage de l'eau, il est imposé et sera exigé un tarif de base de 130.00 \$ par maison, bâtiment ou établissement desservi par la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base constitue un taux minimum payable, peu importe la consommation, par tout consommateur dont la maison, le bâtiment ou l'établissement est desservi en eau par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base inclut un maximum de consommation de 100 mètres cubes d'eau. Les mètres cubes d'eau consommés en surplus de la base fixée à 100 mètres cubes seront facturés au taux de 0.65 \$ par mètre cube.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera appliqué uniquement à la résidence et la consommation supplémentaire aux 100 mètres cubes d'eau inclus dans le taux de base sera imposée et prélevée à l'exploitation agricole enregistrée.

ARTICLE 3: COMPENSATIONS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET POUR LES CUEILLETES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Les taux de compensation apparaissent dans le tableau à l'article 5. Cependant, dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, les compensations seront imposées et prélevées uniquement à la résidence.

ARTICLE 4: COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques aux deux ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par deux.

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques à utilisation saisonnière aux quatre ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par quatre.

Dans le cas où une vidange hors saison (du 16 novembre au 14 avril) devrait se faire, une compensation supplémentaire de 230 \$ sera facturée au propriétaire.

Dans le cas d'un déplacement inutile de l'entrepreneur qui est mandaté pour la vidange des installations septiques, une compensation supplémentaire de 75 \$ sera facturée au propriétaire.

ARTICLE 5: TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

Que le taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2023 soit établi ainsi:

	2023	
Foncière générale	0.4585 \$	Par 100 \$ d'évaluation
Foncière égout pluvial et rues	0.0194 \$	Par 100 \$ d'évaluation
Collecte résidus domestiques	97.00 \$	Par unité desservie
Collecte matières recyclables	41.00 \$	Par unité desservie
Collecte matières organiques	75.00 \$	Par unité desservie
Vidange des installations septiques	84.00 \$	Par unité desservie
Vidange des installations septiques avec utilisation saisonnière	42.00 \$	Par unité desservie
Égout sanitaire	170.00 \$	Par unité desservie
Traitement des eaux usées	180.00 \$	Par unité desservie
Taux de base pour l'eau (100m ³)	130.00 \$	Par unité desservie
Compteur d'eau	0.65 \$	Par mètre cube pour l'excédent du taux de base

ARTICLE 6: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour tous travaux de construction, de réparation et d'entretien des cours d'eau, la municipalité procédera au partage des coûts tel que

défini aux termes du Règlement numéro 502-2015 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux et de ses amendements.

ARTICLE 7: TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 % tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 8: PÉNALITÉ

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles jusqu'à concurrence de 5 % par année tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux. Les versements devront être effectués aux dates suivantes:

- 1^{er} versement : 28 mars (30^e jour qui suit l'expédition du compte)
- 2^e versement : 28 juin
- 3^e versement : 28 septembre
- 4^e versement : 28 novembre

ARTICLE 10: PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 11: AJUSTEMENT DU RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant de 10 \$ et plus, dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement. De plus les articles 1 à 9 s'appliquent dans le cas d'une taxation complémentaire.

ARTICLE 12: FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1^{er} janvier 2023.

Ce règlement abroge le règlement numéro 533-2022.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 16 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

ADMINISTRATION – CHASSEURS DE TÊTE – AUTORISATION

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER M. Luc Laberge, directeur général par intérim, à l'embauche d'une compagnie de chasseurs de tête.

D'AUTORISER les dépenses reliées à cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – TECHNICIENNE EN LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE – EMBAUCHE

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil procède à la nomination de Mme Kim Martin-Blais à titre de technicienne en loisirs et à la vie communautaire.

QUE l'embauche de Mme Martin-Blais soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION – TECHNICIENNE COMPTABLE ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE – EMBAUCHE – REPORTÉ

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de
Appuyée par

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil procède à la nomination de Mme Nathalie Jacques à titre de technicienne comptable et trésorière adjointe;

QUE l'embauche de Mme Jacques soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20 H 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**Projet de Règlement numéro
407-2023 amendant le règlement numéro
407-2004 intitulé règlement sur les branchements
d'égout domestique et pluviale**

Sur proposition de Monsieur Richard Hébert, appuyé par Monsieur Francis Grégoire, il est résolu d'adopter le «*Règlement numéro 407-2023 amendant le règlement numéro 407-2004 intitulé règlement sur les branchements d'égout domestique et pluviale*».

Ce règlement a pour objet d'y ajouter un article au présent règlement.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2023, à 19 h 45, à la salle du conseil municipal située au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 7 MARS 2023.

Sophie Beaudreau
Greffière-trésorière adjointe



**Projet de Règlement numéro 447-2023 modifiant
le règlement numéro 447-2007**

Sur proposition de Monsieur Francis Grégoire, appuyé par Monsieur Pierre Letendre, il est résolu d'adopter le «*Règlement numéro 447-2023 modifiant le règlement numéro 447-2007 intitulé règlement de tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité de Saint-Jude*».

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification des biens ou des services. Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2023, à 19 h 45, à la salle du conseil municipal située au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 7 MARS 2023.

Sophie Beaudreau
Greffière-trésorière adjointe



**Projet de Règlement numéro
485-1-2023 amendant le règlement numéro
485-2012 intitulé règlement concernant l'utilisation
de l'eau potable sur le territoire
de la municipalité**

Sur proposition de Monsieur Francis Grégoire, appuyé par Madame Anolise Brault, il est résolu d'adopter le «*Règlement numéro 485-1-2023 modifiant le règlement numéro 485-2012 intitulé règlement concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude*».

Ce règlement a pour objet de mettre le règlement aux normes demandé par le MAMH. Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2023, à 19 h 45, à la salle du conseil municipal située au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 7 MARS 2023.

Sophie Beaudreau
Greffière-trésorière adjointe



Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2023 RELATIF À LA RÉMUNÉ-
RATION DES ÉLU.ES**

Ce règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 10 841 \$ et on y prévoit une majoration à 11 598 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 3 613 \$ à 3 865 \$. Quant à l'allocation de dépenses, tout membre du conseil reçoit une allocation équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Le règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours. Ce règlement a été adopté lors de la session ordinaire du conseil le 6 mars 2023 à 20 h 00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 7 MARS 2023

Sophie Beaudreau
Greffière-trésorière adjointe

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR



La municipalité de Saint-Jude vous avise de l'entrée en vigueur, le 9 mars 2023, des règlements suivants :

- ✓ **Règlement numéro 438-38-2022 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude.**

Ce règlement adopté le 6 février 2023 a pour objet de modifier la grille des usages principaux et des normes annexées au règlement de zonage numéro 434-2006, afin d'autoriser de nouveaux usages résidentiels et de modifier certaines normes d'implantation pour les zones 109-ZP et 116-ZP.

- ✓ **Règlement numéro 512-01-2022 amendant le règlement numéro 517-2017 intitulé règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Jude.**

Ce règlement adopté le 20 décembre 2022 a pour objet de ne plus juger nécessaire d'assujettir la zone 109-ZP au règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble. La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré des certificats de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 2 mars 2023. Prenez avis que ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 2 mars 2023 et peuvent être consulté par tout intéressé au bureau de la municipalité de Saint-Jude, situé au 940, rue du Centre, à Saint-Jude durant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Jude, ce 8^e jour de mars 2023.

Sophie Beaudreau
Greffière-trésorière adjointe

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise

514 388-9233
www.associationiris.ca

Centre de services scolaire de la région de Saint-Hyacinthe

450 773-8401
www.csssh.qc.ca

Régie Aqueduc Richelieu-Centre

450 792-2001

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.riam.quebec

Dépôt des matières recyclables

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Réseau Internet Maskoutain

450 250-5050
www.rimaskoutain.com

MRC des Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810 et 450 774-3170
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173 et 450 774-3170
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT & FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

450 792-2447

[ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM](mailto:electricite@bryanjacques.com)
[WWW.BRYANJACQUES.COM](http://www.bryanjacques.com)

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec
RBO: 5686-0406-01

**VOUS AVEZ
UNE SECTION
BIEN À VOUS!**

**Cette section de votre journal est à vous!
Nous voulons vous entendre!**

Que ce soit en dessins, en poème, un mot croisé, un cherche et trouve, un conte, etc...
Votre imagination est la limite! Faites-nous parvenir votre œuvre au
bureau municipal et elle sera publiée dans votre section!

Chaque mois, selon ce que nous recevrons, nous publierons l'article du citoyen!

L'envoi peut se faire par la poste au 940, rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0 ou même
par courriel à Myriam Fournier à l'adresse suivante: admin@saint-jude.ca!
Afin d'être publié dans le journal, l'envoi doit être fait avant le 1^{er} jour du mois.

Laissez votre imagination et votre talent faire son œuvre!



Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN

Lorraine Bousquet
450 792.3011

1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

[pavillon.traiteur](http://pavillon.traiteur.com)
[@outlook.com](mailto:admin@outlook.com)

pavillonlerable.com

GLOBAL
Peintures

802, Saint-Edouard
St-Jude, Qc J0H 1P0
admin@globalpeintures.com
450 792-3844

Peinture Électrostatique
Sablage au jet
Reconditionnement

Préférez une **ENTREPRISE LOCALE** à une autre !

COOPTEL C'EST :

- Près de 80 ans d'expérience en télécommunication;
- La première entreprise à avoir construit de la fibre optique à la maison en milieu rural;
- Un service client de proximité et à l'écoute;
- Une coopérative qui réinvestit pour ses membres.



Cooptel

1 888 532-COOP (2667)

cooptel.ca

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante: 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) JOH 1P0 ou par courriel: admin@saint-jude.ca. Consultez notre site web: www.saint-jude.ca.

TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 12 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ?

Contactez Myriam Fournier au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois*.

Téléphone: 450 792-3855, poste 0.

Carte professionnelle 50\$/année pour 12 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50\$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75\$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200\$/année
1 page complète de publicité	300\$/année
1 page de publicité pour une parution	40\$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20\$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10\$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100\$/année
Abonnement postal au journal	30\$/année

Location de salle

UN MARIAGE EN VUE? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER? Saviez-vous que vous pouvez louer des locaux du centre communautaire ?

Un tarif résident / non-résident est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Afin de vous assurer d'avoir votre date voulue pour votre événement, il s'agit de s'adresser au bureau municipal pour réserver et signer votre contrat !

Cependant, les locaux sont prioritairement utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude.

Pour toutes informations ou réservation 450 792-3855 poste 0 ou via courriel au info@saint-jude.ca.

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 PERSONNES
Salle Roger-Roy	
- sans musique, sans danse	150\$
- avec musique, sans danse	170\$
- avec musique, avec danse	190\$
Salle des patineurs	85\$
Non-résidents	+60\$

*Une Rochvilloise
impliquée
dans notre
municipalité*



Céline Proulx
Courtier immobilier résidentiel
514.515.2159
cproulx@propriodirect.com
www.propriodirect.com



Coordonnées

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855
Télécopieur: 450 792-3828
Courriel: info@saint-jude.ca
Site Internet: www.saint-jude.ca
Heures d'ouverture: Lundi au jeudi – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h
Vendredi – 9 h à 12 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – 9-1-1

Adresse de la caserne: 1427, rue Ste-Catherine
Téléphone: 450 792-3855, poste 6
Directeur incendie: Richard Hébert

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855, poste 8
Courriel: biblio@saint-jude.ca

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 250-2488
Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard
Téléphone: 450 792-3943
Curé: Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: 450 250-2485
Télécopieur: 450 924-0953
Courriel: info@fadoqstjude.com
Site internet: www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (édifice Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale
Téléphone: 450 792-3266
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi – 9 h à 11 h 30
Lundi, mardi, mercredi et vendredi – 16 h à 17 h 30
Jeudi – 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone: 450 768-1200
Heures d'ouverture: Mercredi – 8 h à 12 h
Prélèvements: 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Centre de prélèvements sanguins seulement.

Pour prendre rendez-vous: www.santeprelevements.com ou 1 844 448-6826.

SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)

Adresse: 1605, rue Janelle, Drummondville
Téléphone: 1 855 472-5700

PERSONNEL MUNICIPAL

Informations générales

info@saint-jude.ca

Myriam Fournier

Agente au service à la clientèle
admin@saint-jude.ca
(poste 0)

Julie Clément

Directrice générale
dg@saint-jude.ca
(poste 1)

Sophie Beaudreau

Agente de soutien administratif
mun@saint-jude.ca
(poste 2)

Kim Martin-Blais

Technicienne en loisirs
et à la vie communautaire
loisirs@saint-jude.ca
(poste 3)

Sophal Phok

Technicienne comptable
tech@saint-jude.ca
(poste 4)

David Jacob

Responsable de la voirie
voirie@saint-jude.ca
(poste 5)

Claude Bruneau

Inspecteur en bâtiment
et en environnement
inspecteur@saint-jude.ca
(poste 7)

VERSEMENTS TAXES MUNICIPALES 2023

1 ^{er} versement:	28 mars 2023
2 ^e versement:	28 juin 2023
3 ^e versement:	28 septembre 2023
4 ^e versement:	28 décembre 2023

Calendrier | Mars - Avril 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE: Lundi - 19 h à 20 h Mercredi - 13 h 30 à 17 h Mercredi - 19 h à 20 h	 14 Recyclage 15 Vie Active - 9 h 30 Yoga - 19 h	14 Recyclage 15 Vie Active - 9 h 30 Yoga - 19 h	15 Recyclage 15 Vie Active - 9 h 30 Yoga - 19 h	16 Ballet Jazz - 18 h 30	17	18 Karaté 5-8 ans - 9 h Kobudo - 10 h Karaté adultes - 11 h
	19 Messe dominicale 10 h 30	20 Karaté débutants - 18 h Karaté adultes - 19 h Kobudo - 20 h 15	21 Déchets 22 Yoga - 19 h	22 Déchets 22 Yoga - 19 h	23 Ballet Jazz - 18 h 30	24
26 Café du maire 10 h Messe dominicale 10 h 30	27 Karaté débutants - 18 h Karaté adultes - 19 h Kobudo - 20 h 15	28  1 ^{er} versement taxes municipales	29 Recyclage 29 Yoga - 19 h	30 Ballet Jazz - 18 h 30	31	1 Karaté 5-8 ans - 9 h Kobudo - 10 h Karaté adultes - 11 h
2 Séance du conseil 20 h Karaté débutants - 18 h Karaté adultes - 19 h Kobudo - 20 h 15	3  Séance du conseil 20 h Karaté débutants - 18 h Karaté adultes - 19 h Kobudo - 20 h 15	4 Déchets 5 Yoga - 19 h	5 Déchets 5 Yoga - 19 h	6  Organique 6 Ballet Jazz - 18 h 30	7  <i>Vendredi Saint</i>	8
9  <i>Paques</i> Café du maire 10 h	10  <i>Lundi de Pâques</i>	11 Recyclage 12 Yoga - 19 h	12 Recyclage 12 Yoga - 19 h	13  Organique 13 Ballet Jazz - 18 h 30	14	15 Karaté 5-8 ans - 9 h Kobudo - 10 h Karaté adultes - 11 h